GROUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Fax : +32 (0)2 245 19 33
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : @grip_org
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messager de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».

Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

NOTE D'ANALYSE – 15 janvier 2015

HUBERT Nicolas. *Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'ouest – octobre à décembre 2014.* Note d'Analyse du GRIP, 15 janvier 2015, Bruxelles.

http://www.grip.org/fr/node/1454

NOTE D'ANALYSE

MONITORING DE LA STABILITÉ RÉGIONALE DANS LE BASSIN SAHÉLIEN ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

Octobre à décembre 2014

Par **Nicolas Hubert**

15 janvier 2015

Résumé

Ce monitoring trimestriel, publié par le GRIP depuis 2011, est réalisé dans le cadre d'un projet intitulé « Contribution à l'amélioration de la sécurité humaine, à la prévention des conflits et au renforcement de l'état de droit en Afrique sub-saharienne » financé par le ministère des Affaires étrangères du Grand-Duché du Luxembourg.

Ce monitoring a pour but de suivre la situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest avec un accent plus particulier sur le **Burkina Faso**, la **Côte d'Ivoire**, la **Guinée**, le **Mali**, le **Niger** et le **Sénégal**. Il se penche sur les questions de sécurité interne au sens large, les tensions régionales, la criminalité et les trafics transfrontaliers.

Abstract

MONITORING OF REGIONAL STABILITY IN THE SAHEL REGION AND IN WEST AFRICA

This quarterly monitoring, published by GRIP since 2011 is part of a project named "Contributing to improve human security, conflict prevention and strengthening the rule of law in Sub-Saharan countries" funded by the Ministry of Foreign Affairs of the Grand Duchy of Luxembourg.

It aims to monitor the security situation in West Africa with a focus on **Burkina Faso**, **Côte d'Ivoire**, **Guinea**, **Mali**, **Niger** and **Senegal**. It examines in particular broad internal security issues, regional tensions, and cross-border crime and trafficking.

Sommaire

I - TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALE.....4

A. Burkina Faso.....4

1. Réforme constitutionnelle et renversement du régime Compoaré.....4

2. Processus de transition.....5

3. Justice transitionnelle.....5

4. Élections présidentielles de 2015.....6

5. Droits de l'homme et liberté de la presse.....7

B. Côte d'Ivoire.....7

1. Élections présidentielle de 2015.....7

2. Procès Gbagbo.....9

3. Processus de paix et de réconciliation nationale.....9

4. Justice et droits humains.....11

5. Exploitation pétrolière et tensions frontalières avec le Ghana.....11

C. Guinée.....11

1. L'organisation des présidentielles au cœur de la contestation politique.....11

2. Suite des massacres de Conakry de 2009.....12

3. Dossier BSGR.....12

4. Acharnement judiciaire sur les opposants politiques.....13

5. Tensions socio-économiques.....13

D. Mali.....14

1. Accords de paix d'Alger 12

2. Opérations internationales et situation sécuritaire.....15

3. Coopération internationale.....16

4. L'opposition politique tente de se coaliser.....16

5. Le gouvernement malien accusé de détournement de fonds.....17

E. Niger……17

1. Accord avec Areva : licenciements et corruption……17

2. Affaire Hama Amadou……18

3. Débordement du conflit malien et afflux de réfugiés nigérians……19

F. Sénégal……20

1. Tensions et divisions autour de l'organisation des élections de 2017……20

2. Affaire Arcelor Mittal……20

3. CREI et Reprise du procès Wade……21

4. Processus de paix en Casamance……22

5. Liberté de la presse et gouvernance……22

II - CRIMINALITÉ ET INSÉCURITÉ TRANSFRONTALIÈRE……23

A. Terrorisme……23

1. Groupes armés : relations régionales et multiplications des contacts……23

2. Coordination des organisations sous-régionale et internationale……23

3. Lutte contre Boko Haram……23

B. Trafics et activités illégales……24

1. Drogue : des tendances qui se confirment……24

2. Trafic d'armes……24

3. Traite d'êtres humains……24

C. Lutte contre la piraterie maritime……25

1. Recrudescence des actes de piraterie et réponse régionale……25

D. Lutte contre l'Épidémie d'Ebola……27

E. La gestion des ressources naturelles……27

Travaux pertinents du trimestre sur l'Afrique de l'Ouest……29

I - TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALE

A. Burkina Faso

Rappel :

- **Septembre :** Alors que la majorité présidentielle a appelé à la tenue du référendum pour la modification de l'article 37 de la Constitution, l'opposition politique a condamné la proposition de loi introduite à ce sujet à l'Assemblée nationale.

1. Réforme constitutionnelle et renversement du régime Compoaré

La volonté persistante de la majorité présidentielle de réviser l'article 37 de la Constitution ainsi que la perspective de réélection de Blaise Compaoré à la présidence ont cristallisé les griefs de l'opposition et de la société civile contre le régime burkinabé. L'opposition politique, emmenée par Zéphirin Diabré, a annoncé le 6 octobre la rupture du dialogue avec le gouvernement, anticipant l'échec des différentes tentatives de médiation. Le 21 octobre, le gouvernement burkinabé a adopté un projet de loi portant révision de la Constitution et a annoncé dans la foulée sa volonté de le soumettre, le 30 octobre, à l'Assemblée nationale en vue de la tenue d'un référendum. De nombreuses Organisations de la société civile (OSC), dont le collectif du Front de résistance citoyenne (FRC), le Collectif anti-référendum (CAR) et le Balai citoyen, ont immédiatement réagi en appelant la population burkinabée à s'opposer à cette « atteinte à la constitution » tandis que l'opposition politique a lancé une campagne de désobéissance civile et a appelé à la tenue, le 28 octobre, d'une journée de grève nationale.

La contestation a gagné en intensité suite à l'annonce faite par le groupe parlementaire Alliance pour la démocratie et la fédération-rassemblement démocratique africain (ADF-RDA), le 23 octobre, de son soutien à l'Assemblée nationale dans le projet de réforme constitutionnelle. Avec ce soutien, le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP) aurait pu obtenir la majorité requise des trois quarts et adopter directement, sans référendum, le projet de loi modifiant la Constitution. À partir du 26 octobre, des manifestations spontanées sont apparues dans la capitale et ont perduré jusqu'au 28 octobre, journée de contestation nationale qui a rassemblé, à Ouagadougou, près d'un million de Burkinabés. Les manifestations ont repris l'ampleur d'une mobilisation nationale le 30 octobre, jour de la soumission du projet de loi de réforme constitutionnelle à l'Assemblée nationale. À l'issue d'une journée chaotique – marquée par la prise d'assaut de l'Assemblée nationale, des bureaux de la télévision publique et du siège du palais présidentiel et la mort de 24 personnes[1] – l'armée burkinabée a annoncé la dissolution du gouvernement, la dissolution de l'Assemblée nationale et la mise

1. « Insurrection populaire au Burkina : 24 morts, 625 blessés », *LeFaso.net*, 26 novembre 2014.

en place d'un gouvernement de transition[2]. Le 31 octobre, dans un communiqué lu en direct à la télévision nationale, Blaise Compaoré a officiellement annoncé sa démission après 27 années passées à la tête du pays.

2. Processus de transition

Si l'armée a joué un rôle de premier ordre dans la chute du régime Compaoré en rejoignant l'opposition, elle a néanmoins suscité de vives inquiétudes quant à la perspective d'un coup d'État militaire. L'état-major burkinabé a désigné, par consensus avec les OSC, le lieutenant-colonel Isaac Zida comme chef du régime de transition[3]. Ce dernier a immédiatement affirmé sa volonté de mettre en place un régime de transition civil inscrit dans un cadre constitutionnel, une position confirmée par le leader du parti d'opposition Union pour le progrès et le changement (UPC), Zéphirin Diabré et ouvrant à une concertation nationale sur la définition du processus de transition. Cette dernière a abouti à un accord prévoyant le rétablissement de la Constitution, l'élaboration d'une charte de transition, la mise en place d'un gouvernement de transition incluant l'ensemble des acteurs politiques burkinabés et l'organisation d'élections nationales d'ici novembre 2015. À l'issue de l'approbation finale de la charte de transition, le 13 novembre, Isaac Zida a annoncé le 17 novembre, la nomination de l'ancien diplomate Michel Kafando à la présidence du gouvernement burkinabé de transition. Le gouvernement de transition comprend 26 membres regroupant des représentants de l'opposition politique, de l'armée et des organisations de la société civile. Le président de transition s'est vu attribuer le portefeuille des affaires étrangères, Isaac Zida cumule pour sa part le poste de Premier ministre et de ministre de la Défense. La plupart des ministères clés, tels que le ministère de l'Administration territoriale et de la Sécurité ou celui des Mines et de l'Énergie, demeurent sous le contrôle de l'armée[4]. Le Conseil national de transition (CNT) a quant à lui été formé à la fin du mois de novembre, suite à l'élection de son président, le 27 novembre, le journaliste Shérif Momina Sy.

3. Justice transitionnelle

À l'instar de Blaise Compaoré, la plupart des membres de l'ancien gouvernement ainsi que des proches du régime ont fui le pays dès l'annonce de la dissolution du gouvernement par l'armée, le 31 octobre. Blaise Compaoré a dans un premier temps trouvé refuge en Côte d'Ivoire avant d'effectuer de courts séjours au Bénin, au Togo puis au Maroc et à nouveau en Côte d'Ivoire où le président ivoirien, Alassane Ouattara, lui a fait part de son soutien et lui a confirmé qu'il serait toujours le bienvenu dans son pays. Cette situation a jeté un froid sur les relations ivoiro-burkinabées.

---

2. « Démission de Compaoré, confusion autour de la transition », *Jeune Afrique*, 31 octobre 2014.
3. « Comment Diendéré a manœuvré en Coulisse », *La Lettre du Continent n°693*, novembre 2014.
4. « Une liste de 26 membres du gouvernement de transition dévoilée », *Agence de Presse Africaine*, 24 novembre 2014.

Le site d'information ivoirien Koaci.com a rapporté à ce sujet que les autorités burkinabées de transition auraient réclamé à Yamoussoukro la restitution des 42 milliards de francs CFA (64 millions d'euros) que Blaise Compaoré aurait emportés avec lui lors de sa fuite en Côte d'Ivoire[5].

Concernant l'éventuelle mise en examen de Blaise Compaoré, bien que plusieurs OSC ont appelé à son « arrestation immédiate », M. Kafando a fait savoir que l'extradition de l'ancien président n'était pas « la priorité du gouvernement de transition » et que les autorités du Burkina Faso pourraient s'en remettre à la Cour pénale internationale (CPI) dans le cas où Blaise Compaoré serait amené à rendre des comptes devant la justice. Le président de transition a également rappelé qu'en vertu d'une loi d'amnistie adoptée par la précédente Assemblée nationale, Blaise Compaoré ne pourrait être poursuivi pour les crimes commis avant 2001[6]. Répondant aux attentes de la population burkinabée, le gouvernement de transition a également procédé à la réouverture des enquêtes concernant les assassinats de Thomas Sankara et du journaliste Norbert Zongo.

L'établissement du gouvernement de transition s'est accompagné de multiples réformes visant essentiellement à épurer les structures gouvernementales des cadres de l'ancien régime et à réduire les pratiques de corruption. Les principaux secteurs ciblés sont la Défense, la Justice et les instances économiques. Le gouvernement de transition a ainsi mis sous scellé l'ensemble des bureaux des ministres de l'ancien gouvernement ainsi que les bureaux de certains directeurs des Affaires financières. Michel Kafando a également mis fin, le 27 novembre, aux fonctions du chef d'état-major particulier à la présidence du Faso et courant décembre, le gouvernement de transition a procédé à la nomination de nouveaux directeurs généraux à la tête des principales sociétés d'État. Le Premier ministre, Isaac Zida, a de même annoncé la nationalisation de certaines sociétés détenues par des proches de l'ancien pouvoir, le gel des avoirs de 23 dignitaires de l'ancien gouvernement ainsi que la révision des contrats miniers établis sous le régime Compaoré, tandis que Michel Kafando a annoncé le 12 décembre la tenue d'états généraux de la justice.

4. Élections présidentielles de 2015

Si la chute du régime de Blaise Compaoré a provoqué le renversement de l'échiquier politique burkinabé, elle n'a néanmoins pas effacé les aspirations politiques des principaux partis du pays. En effet, dès le mois de novembre, l'UPC et le Mouvement du peuple pour le progrès (MPP) ont organisé des tournées nationales afin de profiter de l'enthousiasme politique engendré par le changement de gouvernement et de mobiliser leurs partisans en vue des élections nationales de novembre 2015. Le président de la Commission électorale nationale

5. « Compaoré aurait fui en Côte d'Ivoire avec plus de 42 milliards de FCFA en cash », *Koaci.com*, 17 décembre 2014.

6. « Blaise Compaoré pourrait être jugé par la CPI », *Afrique Inside*, 2 décembre 2014.

indépendante (CENI), Me Barthélémy Kéré, a pour sa part annoncé le 21 décembre l'ouverture, dès février 2015, du fichier électoral burkinabé.

5. Droits de l'homme et liberté de la presse

Réunie à l'occasion de la journée nationale de la liberté de la presse, une délégation de journalistes burkinabés a appelé, le 21 octobre, le gouvernement de Blaise Compaoré à dépénaliser les délits de presse. À la suite du renversement du régime, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples a tout de même condamné l'État burkinabé à ce sujet et lui a donné un délai de deux ans pour abroger les lois de délits de presse. Plusieurs ateliers de formations au journalisme professionnel ont également eu lieu afin de renforcer les capacités burkinabées en la matière.

(Sources : Agence Ecofin, APA, Xinhua. Jeune Afrique, Koaci.com, Burkina 24, AFP, Connection-Ivoirienne.com, Sexibar, Abidjantv.net, Reuters, VOA, BBC Afrique, France 24, AfriqueInside, Nouvelle Tribune, RFI, LeFaso.net, La Lettre du Continent, News.Ouaga.Com, Le Monde, FasoZine, LeFaso.net, L'Express, Fratmat.info)

B. Côte d'Ivoire

- **Juillet :** Amorce de la scission du FPI
- **Septembre :** Blocage de la CEI en raison de la réélection de Youssouf Bakayoko. Rupture des négociations ivoiro-ghanéenne sur la délimitation des frontières maritimes et recours au Tribunal international du droit de la mer de Hambourg.

1. Élections présidentielles de 2015

La course à la présidentielle de 2015 a engendré ces derniers mois une multiplication des candidatures, créant par la même occasion le renversement de certaines alliances politiques et la division des principaux partis ivoiriens. Afin de satisfaire les partis d'opposition et de les ramener à la table des négociations, un Conseil des ministres extraordinaire a adopté le 3 octobre un projet de loi modifiant la composition du bureau de la Commission électorale indépendante (CEI) en la portant à 9 membres au lieu de 6. Après plusieurs rebondissements, l'ensemble des partis d'opposition ont réintégré la CEI à la fin du mois de novembre.

Le président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, Guillaume Soro, ainsi que le leader du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), Henri Konan Bédié, ont fait part de leur soutien à la candidature unique du président ivoirien, Alassane Ouattara, aux élections présidentielles prévues en octobre 2015. Néanmoins, suite à un désaccord survenu le 22 octobre entre MM Ouattara et Bédié, de nombreuses divisions sont apparues au sein même du PDCI.

Le 5 décembre, l'ancien responsable des jeunes du PDCI, Bertin Kouadio Konan, a annoncé son intention de rompre l'appel de Daoukro[7] et qu'il se porte candidat aux présidentielles. Une annonce suivie quelques jours plus tard par celles de l'ancien président intérimaire de la Commission de l'Union africaine et membre du PDCI, Amara Essy, et de l'actuel président de la Commission dialogue vérité et réconciliation, Charles Konan Banny, qui ont également fait part de leur intention de briguer la présidence ivoirienne. Trois partis d'opposition (le Renouveau pour la paix et la concorde, le Parti des démocrates républicains et le Parti ivoirien des agriculteurs) ont de même annoncé le 13 novembre la création d'une nouvelle coalition, la Plateforme des centristes, en vue des élections présidentielles. Une annonce suivie par celle de la Coalition de la 3e voie, qui a fait savoir début décembre qu'elle présentera aussi un candidat aux élections de 2015. Bien que son parti Liberté et démocratie pour la République (LIDER) soit membre de cette coalition, l'ancien président de l'Assemblée nationale, Mamadou Koulibaly, a également fait part de son intention de briguer la présidence.

Les partisans de Laurent Gbagbo ont pour leur part lancé le 4 octobre « l'appel de Mama » dans la perspective de rallier l'ensemble des militants derrière la candidature de l'ex-président ivoirien à la direction du Front populaire ivoirien (FPI). Néanmoins, du fait de son incarcération à La Haye, Laurent Gbagbo pourrait ne pas répondre aux critères d'éligibilité définis par les instances du FPI. Après avoir annoncé, le 12 novembre, être candidat à sa propre succession, l'actuel président du parti, Pascal Affi N'Guessan, a déposé une requête demandant au comité central du FPI de déclarer irrecevable la candidature de Laurent Gbagbo, puis a saisi la justice ivoirienne à l'encontre de son propre parti, accusant la structure responsable de valider les candidatures d'avoir violé les textes du FPI concernant les conditions d'éligibilité. Les élections à la présidence du FPI ont finalement été ajournées en raison de l'ampleur des dissensions internes au parti et en réponse à la demande émise par la justice ivoirienne. Les militants pro-Gbagbo ont cependant organisé un contre-congrès clandestin et ont proclamé l'élection de Laurent Gbagbo, à la majorité absolue, à la présidence du FPI. La justice ivoirienne a néanmoins déclaré le 17 décembre « nul et non avenu » ce congrès et a invalidé, le 29 décembre, la candidature de Laurent Gbagbo à la présidence du parti. Plusieurs affrontements entre militants du FPI ont été à déplorer et de nombreuses coordinations et fédérations du parti ne reconnaissent plus Pacal Affi N'Guessan comme président[8].

7. Henri Konan Bédié a lancé, le 17 septembre 2014, l'appel de Daoukro qui vise à une alternance entre le PDCI et le RDR pour la gestion du pouvoir, au travers de la coalition du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP), actuellement au pouvoir. « Bédié annonce son ralliement à Ouattara pour la présidentielle de 2015 », *Jeune Afrique*, 17 septembre 2014.

8. « Ambiguïté politique : les pro-Gbagbo à la barre, le FPI dialogue avec le pouvoir », *Africahotnews.com*, 30 décembre 2014.

2. Procès Gbagbo

Les procès de Laurent et Simone Gbagbo ainsi que des cadres de l'ancien gouvernement ivoirien ont connu plusieurs rebondissements au cours de ces derniers mois. À l'occasion du décès de sa mère, Laurent Gbagbo a procédé à une demande de mise en liberté provisoire afin d'assister aux obsèques. Une demande rejetée une première fois par la CPI le 29 octobre en raison de « préoccupations logistiques et de sécurité », puis une seconde fois le 4 novembre à l'issu d'une audience s'inscrivant dans le cadre du réexamen périodique de la détention de l'accusé. La CPI a finalement annoncé, le 17 novembre, que le procès de Laurent Gbagbo s'ouvrira le 7 juillet 2015.

Le procès de Simone Gbagbo et des 82 pro-Gbagbo mis en examen pour leurs responsabilités et participations à la crise post-électorale de 2011 aurait dû s'ouvrir le 22 octobre à Abidjan, mais a été reporté une première fois au 26 décembre, puis une seconde fois au 6 janvier 2015[9]. La CPI a par ailleurs émis des doutes quant aux capacités de la Côte d'Ivoire de mener à bien un tel procès et a même exigé qu'Abidjan prouve qu'elle a entamé de réelles procédures visant Simone Gbagbo. Le gouvernement ivoirien a annoncé, le 17 décembre, réfléchir à l'injonction de la CPI à lui livrer Simone Gbagbo tout en affirmant sa volonté de vouloir juger l'ex-Première dame en Côte d'Ivoire. Diverses organisations de défense des droits de l'homme ainsi que la coalition ivoirienne pour la CPI ont par ailleurs appelé la justice internationale et les autorités ivoiriennes à rendre une justice équitable et à poursuivre l'ensemble des acteurs impliqués dans les violences post-électorales.

3. Processus de paix et de réconciliation nationale

Le processus ivoirien de paix et de réconciliation nationale a été marqué ces derniers mois par le rapatriement croissant des exilés pro-Gbagbo, l'organisation des élections de 2015, l'aboutissement du processus de Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) ainsi que la dégradation de la situation sécuritaire – notamment dans le nord du pays – et d'importants mouvements de protestations, voire de mutineries, au sein des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI).

Depuis le 1er octobre, de nombreux ministres et cadres de l'ancien gouvernement ivoirien rentrent progressivement de leur exil dans les pays frontaliers, dont notamment le Ghana. Ces derniers sont généralement accueillis par les fédérations et comités du FPI et s'intègrent dans les structures du parti en vue des échéances électorales de 2015. Dans le cadre de la mission de l'Organisation des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), plusieurs missions de terrain sont menées afin de préparer l'organisation des élections présidentielles de 2015 et d'anticiper d'éventuelles violences pouvant éclater à l'issue des scrutins.

9. « La défense de Simone Gbagbo satisfaite du renvoi du procès », RFI, 31 décembre 2014.

L'ONUCI a également appelé à la neutralité et à l'impartialité des chefs coutumiers ivoiriens. L'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (ADDR), dénombre au 30 novembre, 45 685 anciens combattants réinsérés et réintégrés sur un objectif de 74 068 recensés. Dans son rapport d'octobre 2014, le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire fait état d'un écart entre le nombre de combattants démobilisés et le nombre d'armes collectées.

Ce rapport de l'ONU met directement en cause l'ancien commandant en second du Centre de commandement de décision opérationnelle (CCDO), Issiaka Ouattara dit Wattao, dans le transfert illégal d'armes lourdes non répertoriées par le ministère de la Défense. Ce rapport conclut qu'en dépit de son limogeage en juillet dernier, le commandant Wattao demeure à la tête d'un important réseau criminel efficient sur l'ensemble du territoire ivoirien[10]. Par ailleurs, plusieurs affrontements sont survenus au sein même des FRCI suite à l'arrestation de l'ancien chef de guerre pro-Ouattara, le commandant Tracteur, réputé proche du commandant Wattao et soupçonné d'être l'un des leaders du mouvement de protestation des militaires ayant paralysé le pays le 18 novembre 2014, en raison du non-paiement des soldes ainsi que du non-respect des accords de paix de Ouagadougou 2007 qui entérinaient l'avancement de plusieurs milliers d'ex-rebelles.

Ces dissensions au sein même des FRCI pourraient révéler les luttes d'influence et de pouvoir que se livrent les clans Soro et Ouattara afin de prendre le contrôle du secteur de la Défense, dans la perspective des échéances électorales de 2015. À la fin du mois de novembre, le site d'information Connection Ivoirienne a rapporté que de nombreux SMS, dont la provenance demeure inconnue, sont régulièrement envoyés aux soldats démobilisés afin de les inciter à se soulever contre le gouvernement pour revendiquer la revalorisation des primes de réintégration[11].

Le nord du pays est sujet à une instabilité grandissante, notamment en raison de la recrudescence des activités des coupeurs de route qui rackettent en permanence les usagers des axes de communication. Le CCDO a annoncé la mise en place d'une unité spéciale destinée à endiguer ce phénomène. L'armée ivoirienne a de même renforcé le déploiement de ses effectifs dans les zones frontalières du pays afin de prévenir tout risque d'attaque durant les périodes pré-électorales et électorales.

4. Justice et droits humains

Plusieurs organisations de défense des droits de l'homme ont fait part, le 13 octobre, de leurs inquiétudes quant à l'inertie de la justice ivoirienne sur les

10. « Wattao accusé d'avoir fait disparaître des armes lourdes », *Connection Ivoirienne*, 4 novembre 2014.

11. « Ces SMS qui appellent au soulèvement des ex-combattants contre Ouattara », *Connection Ivoirienne*, 27 novembre 2014.

violences commises durant la crise post-électorale. L'Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire (UDPCI) a également appelé à l'ouverture du procès de l'assassinat en 2002 de son fondateur, le général Robert Guéï. Le ministre de la Défense de l'ancien gouvernement ivoirien, Moïse Lida Kouassi, a par ailleurs été inculpé le 27 octobre de complicité d'atteinte à la sûreté de l'État. L'ONG Transparency International a également publié le 3 décembre son indice annuel de perception de la corruption, le pays y a gagné 21 places et passe à la 115e place (sur 174) du classement mondial.

5. Exploitation pétrolière et tensions frontalières avec le Ghana

Afin d'obtenir la suspension de leurs activités, le gouvernement ivoirien a annoncé le 1er octobre vouloir assigner en justice les compagnies pétrolières concernées par le conflit frontalier entre la Côte d'Ivoire et le Ghana. En réaction à la décision ghanéenne de recourir à un arbitrage international, le gouvernement ivoirien a également annoncé la nomination d'un juge pour la délimitation de sa frontière maritime avec le Ghana[12]. La porte-parole adjointe du gouvernement ivoirien, Assousiata Bamba-Lamine, a néanmoins réitéré l'engagement de la Côte d'Ivoire et du Ghana à résoudre leur litige frontalier de façon pacifique.

(Sources : APA, AFP, RFI, Xinhua, Connection Ivoirienne, AIP, HRW, BBC Afrique, Koaci.com, Afrik.com, Le Point Afrique, Abidjan.tv.net, Fratmat.info, RTBF, Abidjan.net, Afriquinfos, Ivoire Presse, Jeune Afrique, Kankan radio, Points Chauds Online, AIP, La Nouvelle Tribune, Soirinfo.com, L'Inter, Notre voie, L'Infodrome, PANA, Burkina24, Africahotnews.com, Fraternité matin, Afree Press, Alerte-info.net, Le Mandat)

C. Guinée

- **Juillet :** Critique de l'opposition quant à la gestion de l'épidémie Ebola par le gouvernement.
- **Septembre :** Ouverture de la procédure d'arbitrage sur le dossier BSGR.

1. Les présidentielles au cœur de la contestation politique

L'opposition guinéenne a fait part de sa vive inquiétude quant à l'utilisation, par le gouvernement guinéen, de l'épidémie du virus Ebola en tant que prétexte pour interdire toute manifestation publique et reporter les élections présidentielles de 2015. À ce sujet, le leader de l'Union pour le progrès de Guinée (UPG), Jean-Marie Doré, a appelé le 12 octobre le gouvernement guinéen à ne pas décaler les élections présidentielles au-delà de 2015.

Le président de l'Union des forces républicaines (UFR), Sidya Touré, a également menacé du retour de l'opposition dans la rue, en dépit de l'épidémie d'Ebola, si les conclusions issues du dialogue politique de juillet dernier n'étaient pas signées par le gouvernement. Les leaders de l'opposition se sont par ailleurs rencontrés au

12. « La Côte d'Ivoire nomme un juge pour l'arbitrage de la délimitation de sa frontière maritime avec le Ghana », *Xinhua*, 18 octobre 2014.

début du mois de novembre pour évoquer la question de la candidature unique de l'opposition aux présidentielles de 2015, la gestion de l'épidémie d'Ebola par le gouvernement d'Alpha Condé ainsi que la gestion du processus électoral par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), qui est soupçonnée de ne pas avoir élaboré, pour l'année 2015, un budget assez conséquent pour permettre l'organisation des élections présidentielles[13].

L'opposition a par la suite lancé un ultimatum au gouvernement guinéen pour satisfaire ses revendications, faute de quoi elle reprendrait un « cycle de manifestations continuelles ». Alpha Condé a menacé en retour, en raison de l'épidémie d'Ebola, d'appliquer une répression sévère contre l'organisation de toute manifestation publique. Le gouvernement guinéen a néanmoins renoué le dialogue avec l'opposition qui en a profité pour apporter de nouvelles revendications. L'opposition s'est finalement accordée pour déposer une plainte commune, le 31 décembre, contre le président Alpha Condé qui aurait, selon les affirmations de leaders des partis d'opposition, violé la constitution guinéenne en modifiant la loi portant à création de l'Institution nationale indépendante des droits humains (INIDH)[14].

2. Suite des massacres de Conakry de 2009

Tandis que le commandant Toumba Diakité a annoncé qu'il était prêt à comparaitre devant les instances nationales et internationales au sujet de sa responsabilité concernant les massacres du 28 septembre 2009, le ministre guinéen de la Justice, Cheick Sacko, a assuré le 8 octobre que les autorités guinéennes répondaient de sa sécurité. La Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), qui s'est constituée partie civile dans ce dossier, a invité, le 15 octobre, le commandant Diakité à joindre les gestes à la parole et à se rendre devant la justice guinéenne pour s'expliquer sur les faits qui lui sont reprochés. Le président guinéen, Alpha Condé, a par ailleurs déclaré que seule la justice guinéenne était concernée par ce dossier et par conséquent appelé la CPI à abandonner toute poursuite concernant les massacres du 28 septembre 2009. Alpha Condé a plaidé à ce sujet pour l'établissement d'une justice transitionnelle basée sur la réconciliation et non axée sur la punition des coupables.

Dossier BSGR

Le quotidien britannique Financial Times a rapporté, le 26 novembre, que les biens détenus par Mamadie Touré (l'épouse de l'ancien président guinéen Lansana Conté) en Floride ont été saisis par la justice américaine en raison des 5,3 millions de dollars qu'elle a perçus pour faciliter l'acquisition, par la société BSGR, des

13. « Reprise des manifestations en Guinée : que demande l'opposition sur la CENI ? », *Africaguinee.com*, 8 novembre 2014.

14. « Alpha Condé falsifie la loi portant sur l'INIDH », *Guineepresse.info*, 31 décembre 2014.

droits sur le gisement de Simandou[15]. La justice américaine reproche à l'entreprise BSGR d'avoir eu recours à la corruption pour établir ses contrats d'exploitation puis d'avoir blanchi ses bénéfices aux États-Unis. BSGR a pour sa part soumis une demande de contrôle judiciaire auprès de la Haute Cour du Royaume-Uni contre le service chargé de la répression des fraudes graves et le Secrétariat d'État chargé des affaires intérieures. La société minière conteste notamment la légalité de l'assistance judiciaire accordée à la Guinée par les services gouvernementaux britanniques et dénonce la persécution politique à son égard.

3. Acharnement judiciaire sur les opposants politiques

Les familles des accusés et condamnés dans l'affaire de l'attaque du domicile du président guinéen, Alpha Condé, le 19 juillet 2011, ont lancé au début du mois d'octobre un appel au gouvernement et à la justice guinéenne pour la libération de tous les détenus. Après plus d'un an de détention, beaucoup d'accusés dans cette affaire ont été jugés et condamnés sans que leur culpabilité ne soit pourtant établie. Un rapport du Groupe d'experts de l'ONU pour la Guinée, publié le 27 octobre, fait par ailleurs état des mauvaises conditions d'incarcération dans le pays, de la surpopulation et de l'insalubrité des centres de détentions, qui ne répondent pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme[16].

Le chanteur de reggae guinéen, Élie Kamano, a été inculpé début novembre pour offense au chef de l'État Alpha Condé. M. Kamano est connu en Guinée pour ses positions très critiques à l'égard du gouvernement et il est également à l'origine du mouvement « Je n'en veux plus » destiné à mobiliser la société civile pour éviter la réélection d'Alpha Condé en 2015. Le président du parti Les démocrates guinéens, Abdourahmane Bakayoko, est également poursuivi pour outrage au chef de l'État. L'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) a apporté son soutien à M. Bakayoko et a dénoncé un procès politique destiné à sanctionner la liberté d'expression des opposants au gouvernement. M. Bakayoko a été condamné le 13 novembre à deux mois de prison ferme et deux millions de francs guinéens d'amende (environ 240 euros) et a par la suite été transféré à la maison d'arrêt de Conakry pour assister à son renvoi devant la Cour d'appel.

Selon l'indice annuel de perception de la corruption publié par Transparency International, la Guinée se positionne à la 145e place mondiale sur 174.

4. Tensions socio-économiques

Les tensions socio-économiques du pays ont considérablement gagné en intensité au cours du dernier trimestre. De nombreuses communautés défavorisées ont violemment protesté, par crainte de contamination, contre l'arrivée à proximité

15. « US prosecutors show their hand in Guinea corruption probe », *Financial Times*, 26 novembre 2014.

16. Guinée : l'ONU dénonce les conditions effroyables dans les lieux de détention, *Centre d'actualité de l'ONU*, 27 octobre 2014.

de leurs domiciles, d'équipes médicales ou l'installation de centres de traitement contre le virus Ebola. Une partie de la population civile s'est également mobilisée pour sensibiliser l'opinion publique sur le sort des 6 000 personnes réfugiées dans la forêt, par peur de représailles des militaires qui occupent et pillent leurs habitations. Rejoignant les revendications des partis d'oppositions, de nombreuses centrales syndicales ont pour leur part menacé de mener des mouvements de grèves et des manifestations nationales. Parmi elles, la Confédération nationale des travailleurs de Guinée et l'Union syndicale des travailleurs de Guinée se mobilisent contre la gestion du Port autonome de Conakry (PAC) par le groupe français Bolloré. Les magistrats guinéens ont également entrepris, à partir du 8 décembre, un mouvement de grève tandis que les syndicats nationaux ont menacé le 16 décembre de déclencher une grève nationale et illimitée en raison de la non-application du protocole d'accord signé le 12 mai 2014[17]. Afin d'apaiser la situation, Alpha Condé a signé le 18 décembre deux décrets répondant en partie aux revendications syndicales et portant la création des caisses d'assurance maladie et de protection sociale.

(Sources : info@sept, Africaguinée.com, Afriquezoom.com, Guinée7.com, LeJourGuinée.com, APA, AFP, Xinhua, BBC Afrique, Guinéenews.com, Direction Nationale de l'UFDG, Guinée58.com, Guinématin.com, Le Pays, Jeune Afrique, Reuters, Financial Times, Belga)

D. Mali

- **Juillet :** Ouverture de la première phase des pourparlers d'Alger
- **Août :** Déploiement de l'Opération Barkhane
- **Septembre :** Division des groupes armés à propos des accords de paix et du statut de l'Azawad. Retour des groupes armés à la table des négociations.

1. Accords de paix d'Alger

Le processus de paix malien a été marqué par les échecs successifs des différents rounds de négociations d'Alger, principalement issus de l'opposition des différentes parties sur la question du fédéralisme et de la reconnaissance de l'Azawad. Le 3e round des pourparlers d'Alger ont officiellement repris le 15 octobre[18] et ont amené plusieurs avancées significatives dans les négociations, dont notamment l'engagement de l'ensemble des parties au conflit dans l'établissement d'un cessez-le-feu et d'une feuille de route internationale ainsi que l'élaboration d'une proposition de préaccord. Si le gouvernement malien s'est réjoui que le préaccord reconnaisse la souveraineté, l'intégrité territoriale et le caractère laïc du Mali, une partie des groupes armés – dont le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA) et le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA), ont pour leur part

17. « Vers le déclenchement d'une grève illimitée dans tout le pays », *Africaguinée*, 16 décembre 2014.

18. « Reprise des pourparlers d'Alger : l'heure de vérité », *L'Indicateur du renouveau*, 15 octobre 2014.

exprimé leur mécontentement suite à la non-prise en compte de leurs revendications[19].

Après une trêve d'un mois destinée à la relecture et l'amélioration du préaccord, le 4e round des négociations s'est ouvert le 20 novembre et a été marqué par la détérioration de la situation sécuritaire dans le nord du Mali, l'appartenance identitaire à l'Azawad ainsi que le retour de la question du fédéralisme, défendu par le MNLA, le MAA et le HCUA. À la clôture des pourparlers, l'ensemble des parties au conflit a fait état d'un constat d'échec et de recul dans le processus de négociation[20]. La médiation internationale a élaboré une nouvelle synthèse des revendications dont la signature a été renvoyée à un énième round de négociations prévu pour le mois de janvier 2015. Néanmoins, suite à l'ultimatum lancé par la France courant décembre pour la signature des accords de paix, le porte-parole de la Coordination des mouvements de l'Azawad, Mossa ag Attaher, a affirmé être prêt à de nombreuses concessions pour obtenir un accord de paix satisfaisant pour les populations du nord du Mali. Cette déclaration fait également suite à la dissidence de nombreux rebelles affiliés à la Coordination des mouvements de l'Azawad, dont celle de l'ex-colonel de l'armée malienne et ancien chef militaire du MNLA, du HCUA et Secrétaire général du front populaire de l'Azawad (FPA), Hassane Ag Mehdi, qui s'est engagé à mettre en échec tout projet de partition du pays.

2. Opérations internationales et situation sécuritaire

Au nord du Mali, la situation sécuritaire demeure liée à la conclusion d'un accord de paix. Elle a donc subi de fortes détériorations suite à l'affaiblissement des positions des groupes séparatistes et des impasses des 3e et 4e rounds de négociations à Alger. Le MNLA, le HCUA et le MAA ont notamment entretenu des tensions afin d'accroître le poids de leurs revendications au sein des pourparlers de paix[21]. Le 3 octobre, suite à plusieurs affrontements, les forces armées tchadiennes ont déclaré qu'indépendamment des consignes de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA), elles répondront à chaque attaque et attentat portés contre elles. Le 5 octobre une embuscade revendiquée par le Mouvement pour l'unicité et le djihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) a causé la perte de neuf Casques bleus nigériens. Deux jours plus tard, une nouvelle attaque a également tué trois Casques bleus sénégalais. À cette occasion, Hervé Ladsous, chef des opérations de maintien de la paix de l'ONU, a annoncé le renforcement et le redéploiement des

19. « Pourparlers d'Alger : Un avant-projet d'accord de paix a été élaboré », *Maliactu.net*, 22 octobre 2014.

20. « Processus de paix d'Alger : la dernière chance gâchée ? », *Maliactu.net*, 8 décembre 2014.

21. « Dégradation de la situation sécuritaire au nord : un cinglant camouflet pour la MINUSMA et Barkhane », *Malicactu.net*, 28 novembre 2014.

forces de la MINUSMA, dans une perspective dépassant le simple contexte de maintien de la paix.

L'effectif de l'opération Barkhane a également été renforcé d'un millier d'hommes supplémentaires. Au début du mois de décembre, les forces de l'opération française ont mené de nouvelles frappes aériennes afin de sécuriser la région et ont annoncé le 11 décembre la mort de l'ex-chef militaire du MUJAO, Ahmed Tilemsi, dans une opération près de Gao. Elles ont également déployé de nouvelles opérations d'envergures afin de mettre au jour d'importants stocks d'armes, de munitions, d'outillages logistiques et d'engins explosifs. Les forces tchadiennes ont également mené plusieurs opérations afin de désarmer les groupes rebelles dans la zone d'Aguelhoc.

La situation sécuritaire au Nord-Mali est également marquée par de multiples affrontements entre les groupes rebelles séparatistes et les groupes armés réputés proches de Bamako. Après avoir été évincé des pourparlers d'Alger, le Groupe autodéfense touareg Imghad et alliés (GATIA) est littéralement entré en guerre contre le MNLA et a mené une offensive d'envergure destinée à chasser le groupe séparatiste de la région de Gao. Les combats ont duré tout le mois d'octobre et ont abouti à la prise d'In Tillit et de Tessit par les forces du GATIA ainsi qu'à la reddition d'une trentaine de combattants du MNLA. Fin novembre, de nouveaux affrontements ont opposé les forces du GATIA à celles du MNLA et du MAA dans la localité de Bourem, puis courant décembre ces mêmes groupes se sont mutuellement accusées d'être responsable de séries d'attaques et de pillages menés à l'encontre des populations civiles[22].

3. Coopération internationale

Les gouvernements malien et mauritanien ont tenu, à partir du 19 novembre, une réunion de trois jours ayant permis l'élaboration d'un programme de gestion des frontières destiné à faciliter la circulation des biens et des personnes entre les deux pays. La Banque mondiale a également repris, le 20 novembre, sa coopération avec le Mali, accordant à Bamako un crédit de 36 millions de dollars ainsi qu'un don de 27 millions de dollars. L'Union européenne a pour sa part effectué un paiement de 95 millions d'euros au gouvernement malien en vertu du « Contrat d'appui à la consolidation de l'État » pour l'année 2014.

4. L'opposition politique tente de se coaliser

Le Secrétariat exécutif national des Forces alternatives pour le renouveau et l'émergence (FARE Anka Wuli) a dénoncé, le 16 octobre, le manque de cohérence et de concertation des politiques gouvernementales dans la gestion de la crise sécuritaire du nord du pays. Les partisans des partis d'oppositions, dont ceux du l'Union pour la République et la démocratie (URD) et du Parti pour le développement économique et social (PDES), ont appelé à la mise en place d'une

22. « GATIA, la bête noire du MNLA et ses alliés », *Maliactu.net*, 30 décembre 2014.

grande plateforme de coalition afin d'établir un véritable contre-pouvoir au sein des instances parlementaires maliennes. Les principaux mouvements d'opposition se sont réunis, le 31 décembre, pour débattre de cette éventualité et élaborer une stratégie commune pour la paix dans le nord du pays, dans la perspective de la soumettre au gouvernement malien. Une organisation de la société civile, le Collectif pour la défense de la République (CDR) a pour sa part appelé à plusieurs reprises le gouvernement malien à faire face à ses obligations de transparence quant aux affaires de surfacturation des marchés de l'avion présidentiel et de fournitures de matériel militaire.

5. Le gouvernement malien accusé de détournement de fonds

La politique malienne a été principalement marquée ces derniers mois par les affaires judiciaires mettant en cause le ministère de la Défense ainsi que la présidence dans une affaire de corruption et de détournement de fonds issus de la surfacturation des contrats portant à l'achat de matériel militaire à une entreprise française et à un avion présidentiel de modèle Boeing 737-700. Dans le cadre de cette affaire, l'ancien ministre malien de la Défense, Soumeylou Boubeye Maïga, a été placé en garde à vue, du 2 au 4 octobre, au sein de la Direction centrale de la police judiciaire française de Nanterre.

En réaction, le Premier ministre malien, Moussa Mara, a annoncé que des sanctions seront prises contre toute personne ayant commis des malversations lors de la signature de contrats portant à l'acquisition de matériel militaire. Le rapport de la Cour suprême du Mali sur cette affaire révèle de nombreuses irrégularités quant à l'acquisition de l'avion présidentiel. Le bureau du Vérificateur général malien estime que les irrégularités liées à ces dossiers s'élèvent à plus de 60 millions d'euros et demande l'ouverture d'une instruction judiciaire. Cette affaire a profondément divisé le gouvernement malien et amorcé une rupture entre IBK et son premier ministre, Moussa Mara.

À la fin du mois de novembre, le gouvernement malien a finalement procédé à l'ouverture d'une information judiciaire[23].

(Sources : RFI, L'Aube, Xinhua, Le 26 Mars, Koaci.com, L'Indicateur du Renouveau, L'Indépendant, Afrik.com, Maliweb.net, Maliactu.net, Alakhbar, Le Soir de Bamako, Malijet, Le Reporter, AFP, Jeune Afrique, Sahélien, Latribune-dz.com, Dakana, APA, VOA, Dakaractu, Le Temps d'Algérie, Le Canard Déchainé, Magharebia, La Sentinelle, Le Républicain, Reuters, PANA, L'Essor, Le Prétoire, Liberté Algérie, Infosept, Radio Algérie, Alwihda Info, La Nouvelle Tribune, Moujahid, Afrik.com, Letempsdz.com, Le Matin, DeltaNews.com)

23. « Affaire de l'avion présidentiel et du contrat d'équipements militaires : les procureurs du Mali indexent des personnalités de haut rang, impliquée ou susceptible de l'être », L'Indépendant, 11 décembre 2014.

E. Niger

- **Août-Septembre :** Arrestation de plusieurs opposants pour trafic international de nourrissons et émission d'un mandat d'arrêt contre le président de l'Assemblée nationale, Hama Amadou.

1. Accord avec Areva : licenciements et corruption

Depuis la signature du contrat entre Areva et l'État nigérien, le 26 mai 2014, un total de 1 180 employés a été licencié des entreprises de sous-traitance Société des mines de l'Aïr (SOMAÏR) et Compagnie minière d'Akouta (COMINAK). Le Conseil nigérien des ministres a néanmoins approuvé, le 10 octobre, le nouvel accord d'exploitation de l'uranium conclu avec le groupe nucléaire français ainsi que les trois conventions minières portant au renouvellement des conventions entre l'État nigérien la SOMAÏR et la COMINAK. Areva a annoncé le 5 novembre la mise à disposition de l'État du Niger, dans le cadre de l'accord d'exploitation, de la somme de 22,5 millions d'euros correspondant au premier versement pour la réhabilitation de l'axe Tahoua-Arlit. Les salariés de la SOMAÏR ont pour leur part organisé un sit-in, le 12 novembre, devant la direction de l'entreprise afin de dénoncer les mesures de licenciement issues du nouvel accord d'exploitation obtenu par Areva. Le procès en appel opposant Areva à l'ONG l'Observatoire du nucléaire s'est également tenu le 19 novembre à la Cour d'appel de Paris. L'Observatoire du nucléaire y a apporté un extrait du rapport parlementaire n°2192 de l'Assemblée nationale française, daté du 10 septembre 2014 et relatant l'achat par Areva d'un avion de 32 millions d'euros destiné à la présidence du Niger[24].

2. Affaire Hama Amadou

L'affaire de trafic international de nourrissons mettant en cause plusieurs opposants nigériens, dont le président de l'Assemblée nationale du Niger Hama Amadou, a quelque peu bousculé la rentrée parlementaire nigérienne. Alors que M. Amadou est exilé en France depuis le 27 août dernier et est sous le coup d'un mandat d'arrêt international, les députés de l'opposition ont boycotté l'ouverture de la session parlementaire du 1er octobre et ont dénoncé un coup d'État institutionnel destiné à écarter l'opposition des élections présidentielles de 2016. Au cours d'une entrevue accordée le 9 octobre au site d'information Mondafrique, Hama Amadou, a annoncé qu'il préparait sa défense et souhaitait que les autorités nigériennes transmettent le dossier à la chambre d'instruction de Paris. Il a néanmoins été destitué le 26 octobre de son poste de président de l'Assemblée nationale. Les députés de la majorité présidentielle ont alors saisi la Cour constitutionnelle du Niger afin de constater la vacance de la présidence de

24. « Coup de théâtre lors du procès du don d'Areva », *Mediapart*, 20 novembre 2014.

l'Assemblée nationale, ce qui a permis l'élection à ce poste, le 25 novembre, de Amadou Salifou, un dissident de l'opposition désormais proche du président nigérien, Mahamadou Issoufou. Cette élection a néanmoins été contestée devant la Cour constitutionnelle par l'opposition ce qui a entrainé un nouveau scrutin le 15 décembre, sanctionné par le même résultat et à nouveau contesté. M. Salifou a toutefois prêté serment le 31 décembre devant la Cour constitutionnelle de Niamey. Le procès d'Hama Amadou s'ouvrira le 2 janvier à Niamey.

3. Débordement du conflit malien et afflux de réfugiés nigérians

La recrudescence des dynamiques conflictuelles au nord du Mali a engendré un débordement des activités des groupes armés sur le territoire nigérien. Au moins 13 personnes, dont dix membres des forces de sécurité nigérienne, ont trouvé la mort suite à deux attaques commises sur le sol nigérien par les troupes du MUJAO. Cette situation a entrainé le déploiement de plusieurs hélicoptères de combat nigériens le long de la frontière malienne. La situation sécuritaire a également été marquée par l'avancée de Boko Haram dans le nord du Cameroun et du Nigeria. Le 25 novembre, des centaines de Nigérians ont notamment trouvé refuge au Niger suite à la prise de la localité frontalière de Damasak par les forces de Boko Haram. La prise de cette ville a engendré la fermeture de l'ensemble des écoles et dispensaires nigériens se trouvant dans les régions frontalières avec le Nigeria. Face à l'afflux massif de réfugiés, les autorités de la région nigérienne de Difa ont étudié la possibilité d'établir, en collaboration avec le Haut-Commissariat des nations unies pour les réfugiés (HCR), des camps de réfugiés sur le sol nigérien et ont renforcé le dispositif de sécurité à la frontière nigériane. Niamey estime que suite à la prise de Damasak, au moins 100 000 Nigérians ont trouvé refuge dans la région de Diffa[25].

(Sources : HCR, Xinhua, AFP, MondAfrique.com, Afrique 7, RFI, Paris Mach, Romandie, AFP, La Griffe, Actu Niger, Reuters, Nouvelle Tribune, BBC Afrique, Mediapart, Ouestaf.com, Niger Express, Agence Ecofin)

25. « Boko Haram : le Niger face à l'afflux de réfugiés venus du Nigeria », *RFI*, 1er décembre 2014.

F. Sénégal

- **Juillet :** Reprise du procès de Karim Wade.
- **Août** : Manifestation des étudiants pour le paiement des bourses d'étude.

1. Tensions et divisions autour de l'organisation des élections de 2017

Au cours du dernier trimestre de l'année 2014, les partis politiques sénégalais se sont majoritairement mobilisés puis divisés en vue des élections présidentielles de 2017. Dans cette perspective, le comité d'Abdou Fall[26] a accepté le 3 novembre d'intégrer la « coalition Macky 2012 » et de soutenir le président sénégalais, Macky Sall, pour un second mandat. Le porte-parole de la coalition Macky 2012, Malick Mbaye, a également annoncé que la coalition allait s'ouvrir à d'autres forces politiques afin de fédérer davantage de personnes autour de la candidature de Macky Sall. Les stratégies de rapprochement et d'alliance avec certains partis d'opposition, dont notamment le Parti socialiste sénégalais, ont néanmoins engendré de multiples tensions au sein de la majorité présidentielle. Un mouvement de fronde porté par le président de l'Alliance pour la République (APR), Mahmoud Saleh, a ainsi émergé au sein de la coalition Macky 2012[27]. Macky Sall a par ailleurs confirmé le 13 octobre qu'un référendum aura lieu en 2016 afin de réduire le mandat du président de la République de 7 à 5 ans.

Concernant la mobilisation des partis d'opposition, la Plateforme des sentinelles de l'émergence a déclaré, le 25 novembre, qu'en dépit de « l'incompétence notoire du régime de Macky Sall » l'appel d'Abdoulaye Wade pour la tenue d'élections anticipées en décembre 2014 ainsi que la mise en place d'une commission transitoire est mal venue dans le contexte sénégalais actuel. Le Parti démocratique sénégalais (PDS) est quant à lui divisé sur la question de son représentant aux élections présidentielles de 2017, de nombreux partisans s'opposant notamment à la candidature de Karim Wade. Un des cadres du PDS, Toussaint Manga, a appelé le 2 décembre à la tenue de primaire pour désigner le candidat du parti. Une position soutenue par le secrétaire général du PDS, Souleymane Ndéné Ndiaye, qui propose l'organisation d'un Congrès consensuel. Ils s'opposent en cela au porte-parole du PDS, Babacar Gaye, qui défend pour sa part la candidature directe de Karim Wade. L'ancien président de l'Assemblée nationale et président de la Convergence démocratique Bokk Gis Gis (CD-BGG), Pape Diope, a pour sa part appelé le PDS et les partis d'opposition à la création d'une coalition pour s'opposer à la réélection de Macky Sall. Une annonce non suivie par le Parti Socialiste sénégalais qui a confirmé fin décembre qu'il présentera bel et bien son propre candidat en 2017.

26. Comité directeur du mouvement « Alternative citoyenne Andu Nawle » (ACAN), conduit par Abdou Fall. « Alliace Abdou Fall s'engage désormais à défendre Macky Sall », *Dakaractu*, 2 octobre 2014.

27. « Une fronde prend forme autour de Macky », *Leral.net*, 26 décembre 2014.

2. Affaire Arcelor Mittal

Les affrontements politiques et partisans ont également continué de se déplacer vers la sphère judiciaire, notamment avec l'accusation portée par Abdoulaye Wade envers Macky Sall dans l'affaire Arcelor Mittal. Abdoulaye Wade a accusé le président sénégalais et son frère, le ministre sénégalais des Mines Aliou Sall, d'avoir perçu des pots-de-vin lors du règlement du contentieux qui avait opposé la multinationale Arcelor Mittal à l'État sénégalais au sujet de l'exploitation du gisement de fer de Falémé[28]. Le PDS a également fait part de son intention de déposer un recours en justice dans le cadre de cette affaire. En réaction, le Secrétariat exécutif national de l'Alliance pour la République (APR) a officiellement accusé, le 2 novembre, Abdoulaye Wade de crimes de sang commis durant la crise politique de juin 2011, tandis qu'Aliou Sall a par la suite porté plainte pour diffamation.

Abdoulaye Wade est quant à lui allé déposer, début décembre, devant le tribunal arbitral de Paris une plainte contre l'État sénégalais, signé conjointement par le PDS et le Front patriotique pour la défense de la République. La Cour arbitrale de Paris a néanmoins fait savoir que la procédure initialement intentée par l'État du Sénégal contre Arcelor Mittal était toujours en cours. Par conséquent M. Wade a annoncé le 31 décembre sa décision d'abandonner sa plainte contre Macky Sall. Le député de Touba et membre de l'APR, Abdoulahat Seck Sadaga, a pour sa part déposé, le 17 décembre, une plainte contre Abdoulaye Wade pour «délits d'escroquerie et abus de confiance ».

3. CREI et Reprise du procès Wade

Le procès de Karim Wade devant la Cour de répression de l'enrichissement illicite (CREI) s'est principalement axé sur les témoignages du personnel des entreprises détenues par Karim Wade et des entreprises de sous-traitances ayant collaboré avec les accusés. Tandis que le clan Wade et les sympathisants du PDS ont continué à dénoncer le caractère politique du procès, un important rebondissement de l'affaire est survenu le 12 novembre avec la suspension des fonctions du procureur spécial de la CREI, Alioune Ndao. Ce magistrat a évoqué une profonde divergence avec le ministère sénégalais de la Justice au sujet du procès de Karim Wade. Ce dernier a néanmoins été renvoyé au 22 décembre alors que la Cour devait se prononcer sur une demande de libération provisoire présentée par les avocats de la défense. La CREI a finalement rejeté une nouvelle fois, le 29 décembre, la demande de mise en liberté provisoire de Karim Wade, en raison des risques de trouble à l'ordre public que cette décision pourrait

28. « Arcelor Mittal / État du Sénégal : Genèse de l'Affaire », *GFM*, 22 octobre 2014 ; « Sénégal, Affaire Arcelor Mittal », *Les Afriques*, 15 décembre 2014.

engendrer[29]. La défense a décidé de faire appel et de porter l'affaire devant la Cour suprême du Sénégal.

4. Processus de paix en Casamance

Le processus de paix en Casamance a été marqué ces derniers mois par de nombreuses initiatives locales de consolidation de la paix et de développement. Les populations de la région de Bignona ont notamment organisé le 19 octobre une marche pour un retour définitif à la paix, tandis que les imams de la commune de Ziguinchor ont appelé le 4 novembre à la réalisation de la promesse de Macky Sall de faire de la Casamance un pôle de développement économique.

5. Liberté de la presse et gouvernance

Le Premier ministre sénégalais, Mohamed Dionne, a pro

cédé le 21 novembre à l'inauguration de la Commission nationale de la gouvernance destinée à l'auto-évaluation de l'autorité centrale dans la gestion des affaires publiques et privées et s'inscrivant dans le cadre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), instauré en 2003, par l'Union africaine. Le Sénégal a par ailleurs amélioré son indice de perception de la corruption et se place, selon le classement de l'ONG Transparency international, à la 69e place mondiale (sur 174) et à la 10e place à l'échelle du continent africain. Concernant la liberté de la presse, les députés sénégalais ont refusé le 2 décembre de voter le code de la presse, défendu par Macky Sall. Les sénateurs ont motivé ce choix par leur opposition à la dépénalisation de délits de presse qui selon eux permettent le maintien de l'éthique et de la déontologie des journalistes.

(Sources : Dakaractu, SudQuotidien, RFI, Ecofin, Xinhua, APS, Senenews.com, Afriquinfos, PressAfrik, Pana, Setal.net, Koaci.com, Afrik.com, VOA, Leral.net, AFP, Ferloo, Le Pays, Seneweb, Senxibar, Afriquezoom, Le Populaire, Abidjan.tv.net, Xalima News, Rewmi.com, Sen360°, RTS)

29. « Procès Karim Wade : la CREI a rejeté les demandes de mise en liberté provisoire de Mamadou Pouye et de Wade-fils », *Dakaractu*, 29 décembre 2014.

II - CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE

A. Terrorisme

Groupes armés : relations régionales et multiplications des contacts

Les divers groupes armés présents en Afrique de l'Ouest et principalement concentrés autour de la zone sahélienne semblent avoir multiplié les contacts au cours de ces derniers mois, ce qui vient renforcer le caractère transnational des dynamiques sécuritaires de la région. Une source sécuritaire française révèle à ce sujet que des membres d'Al-Mourabitoune auraient dispensé à Boko Haram une formation pour fabriquer des engins explosifs artisanaux ainsi que des cours de communication. Le MNLA a pour sa part annoncé le 28 octobre la création d'une coordination militaire entre les forces armées du MNLA, de l'HCUA et du MAA. L'arrestation par les services de sécurité algériens d'un terroriste mauritanien a également révélé que les Soldats du califat, groupe dissident d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) ayant prêté allégeance à l'État islamique (EI), auraient envoyé des émissaires pour négocier l'adhésion des divers groupes armés de la région à l'EI[30]. Le ministère tunisien de l'Intérieur a néanmoins révélé que les dirigeants d'AQMI se sont réunis début octobre pour coordonner leurs actions et réaffirmer leur opposition à l'EI.

Coordination des organisations sous-régionale et internationale

Le dispositif de sécurité mis en place par les pays de la bande sahélienne accorde une importance particulière au verrouillage des axes de communications transfrontaliers empruntés par les groupes armés. Dans cette perspective, le ministère français de la Défense a fait part de son intention d'implanter une base avancée dans le nord-est du Niger, à 200 kilomètres de la Libye. Le Sénégal a quant à lui fait part le 22 octobre de sa volonté de se doter d'une structure de lutte contre le terrorisme. Le même jour, le Niger a notifié l'acquisition d'un avion de haute technologie destiné à renforcer ses capacités en matière de lutte contre les groupes armés maliens et les trafics transfrontaliers. Réunis à Nouakchott à la fin du mois de décembre, les pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mauritanie, Mali, Niger, et Tchad), ont par ailleurs évalué à plus de 12 milliards d'euros leurs besoins de financement pour leurs projets prioritaires établis jusqu'en 2017 et ont exhorté l'OTAN à « achever le travail » en Libye tout en appelant l'ONU a y déployer une force internationale afin de neutraliser les groupes armés libyens, qui selon eux menacent l'ensemble de la région[31]. Le ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian, a déclaré à ce sujet que bien que la Libye soit devenue un « hub

30. « L'EI en phase de s'étendre dans le Sahel », *Sahel Intelligence*, 8 décembre 2014.

31. « Cinq pays du Sahel appellent l'ONU à intervenir militairement en Libye », *Le Monde*, 19 décembre 2014.

terroriste », il n'est pas à l'ordre du jour d'y envisager une intervention militaire directe.

Lutte contre Boko Haram

Dans le cadre de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT), le Niger, le Nigeria, le Tchad, le Cameroun et le Bénin ont annoncé, le 7 octobre, la création d'une force militaire régionale de 3 500 hommes, dédiée à la lutte contre Boko Haram. Cette force sera constituée de divers contingents militaires issus des pays de la CBLT et dotée d'un état-major interarmées[32]. Le ministre français de la Défense, a annoncé que Paris était prêt à détacher plusieurs personnes pour contribuer à la formation de la force régionale. Les autorités nigérianes ont néanmoins annulé la formation, par l'armée américaine, d'un bataillon spécialement dédié à la lutte contre Boko Haram, avant d'annoncer à la fin du mois de décembre que ce sera désormais l'armée britannique qui entraînera les forces nigérianes à lutter contre le groupe armé.

(Sources : Nouvel Horizon, AFP, Jeune Afrique, Xinhua, TSA, Sahel Intelligence, APS, APA, Magharebia, RFI, Libération, I24News, Reuters, PANA, Anadolu Agency, VOA, Xinhua, Ecofin, Koaci.com, Afrik.com, BBC Afrique, Le Figaro, Achourouk, L'Aube, La Révélation, Le Jeune Indépendant)

B. Trafics et activités illégales

1. Drogue : des tendances qui se confirment

Le journal en ligne International Business Times a rapporté le 30 novembre que le groupe terroriste AQMI participerait, en collaboration avec les Forces armées révolutionnaires colombiennes (FARC), à un trafic international de cocaïne afin de financer son engagement au Sahel[33]. Le journal espagnol El Mundo corrobore les fais en citant des renseignements de l'Agence anti-drogue américaine (DEA), selon lesquels AQMI aurait rencontré à plusieurs reprises les représentants des FARC en Afrique de l'Ouest. La zone sahélienne serait ainsi devenue le principal point de transit du trafic de drogue entre l'Amérique du Sud et l'Europe. Le journal malien Le Katois affirme pour sa part qu'à Gao, dans la Cité des Askia, un quartier résidentiel surnommé « Cocaïne » a vu le jour ces dernières années[34]. Les forces armées marocaines ont quant à elles annoncé début décembre le démantèlement d'un réseau mafieux algérien spécialisé dans l'exportation de drogue à destination de l'Europe.

32. « La force régionale contre Boko Haram sera opérationnelle en novembre », *Jeune Afrique*, 8 octobre 2014.

33. « Air Cocaïne : Al-Qaeda ally with Colombia's drug cartel to smuglle drugs into Europe », *International Business Times*, 30 novembre 2014.

34. « MINUSMA : La colère des populations du nord », *Le Katois*, 7 décembre 2014.

Les autorités mauritaniennes ont également annoncé le 18 décembre l'interception d'une cargaison de 10 tonnes de cannabis à proximité de la frontière algérienne et à destination du nord du Mali[35].

2. Trafic d'armes

Les forces armées intervenant dans la sous-région ont mené plusieurs actions d'envergure afin de démanteler les réseaux transfrontaliers utilisés pour le trafic d'armes. Début octobre, en collaboration avec l'armée nigérienne, les forces armées françaises ont notamment procédé à l'interception d'un convoi d'AQMI, en provenance de Libye et à destination du Mali, qui transportait plus de 3 tonnes d'armes, dont des canons de 23 mm, des roquettes antichar, des munitions et des missiles sol-air. L'armée algérienne a pour sa part annoncé le 8 novembre la saisie d'un important stock d'armes de guerre et de munitions à destination des groupes armés de la région. Les forces de l'ordre camerounaises ont également annoncé, le 17 novembre, l'arrestation d'un trafiquant qui fournissait le groupe Boko Haram en cachant armes et munitions dans son pick-up afin de traverser la frontière entre le Tchad et le Cameroun[36]. À la fin du mois de décembre, l'armée algérienne a également organisé une opération d'envergure en déployant 4 000 hommes le long de ses frontières libyennes et nigériennes afin de traquer les trafiquants d'armes et les groupes armés qui se sont infiltrés sur son territoire au cours du mois de novembre. Enfin, le coordinateur régional de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour l'Afrique de l'Ouest, Jacques Ndour, a attiré l'attention au début du mois de décembre sur l'ampleur du trafic d'armes en Afrique de l'Ouest et dans la zone sahélienne. Selon lui, il y aurait actuellement plus de 80 000 kalachnikovs en circulation sur l'ensemble de la sous-région[37].

3. Traite d'êtres humains.

La ministre ivoirienne de la Femme, de la Famille et de la Solidarité, Anne Désirée Ouloto, a annoncé le 13 octobre que diverses structures sont parties prenantes d'un vaste réseau de trafic transfrontalier de jeunes filles[38]. En réaction, le gouvernement ivoirien a annoncé le 5 novembre la création d'un comité national de lutte contre la traite, l'exploitation, et les pires formes de travail des personnes dont notamment les jeunes filles.

35. « De cada gramo de cocaina que se vende, 7,5 euros van a la narcoyihad », *El Mundo*, 30 novembre 2014.

36. « La police démantèle un réseau d'armes de Boko Haram », *Camer.be*, 17 novembre 2014.

37. « Plus de 80 000 kalachnikovs en circulation dans le sahel », *Agence de Presse Sénégalaise*, 3 décembre 2014.

38. « Un réseau de trafic transfrontalier de jeunes filles découvert », *Koaci.com*, 14 octobre 2014.

Le Rapport mondial sur la traite des personnes 2014[39], publié courant novembre par l'ONUDC, indique que dans la région, 62 % des victimes de la traite d'êtres humains sont des enfants.

(Sources : ONUDC, Afriquinfos, APA, Koaci.com, Leral.net, International Business Tines, El Mundo, Le Katois, RFI, Kioske 360, L'Aube, Le Soir de Bamako, Xinhua, APS, Camerpost, JDD, AFP)

C. Lutte contre la piraterie maritime

Septembre : inauguration du Centre interrégional de coordination et de sécurité contre la piraterie maritime.

1. Recrudescence des actes de piraterie et réponse régionale

Plusieurs attaques et actes de pirateries ont eu lieu ces derniers mois dans le golfe de Guinée. La première recensée fut l'attaque d'un bateau de transport de personnes le 12 octobre à proximité de la localité nigériane Kiberi-Bio et à l'issue de laquelle 4 personnes ont été enlevées. Une seconde attaque ciblant les installations de la compagnie pétrolière Agip a également eu lieu le 24 octobre à Nembe Creek, dans l'État nigérian de Bayelsa, et s'est soldée par la mort de quatre policiers nigérians ainsi que l'enlèvement de 6 employés de la compagnie pétrolière. Le même jour, 21 pirates nigérians ont également réussi à échapper aux forces nigérianes du Bataillon d'intervention rapide alors qu'ils venaient d'être arraisonnés en haute mer.

Selon Barthelemy Blede, chercheur au bureau de l'Institut d'études de sécurité (ISS), à Dakar,[40] les actes de pirateries pourraient être un moyen de financer les activités politiques dans la région du delta du Niger, comme le prouverait la forte augmentation des actes durant la phase de campagne des élections présidentielles nigérianes de février 2015.

Concernant les accords de coopération bilatérale, la Chine et le Cameroun ont signé le 23 octobre un accord dotant le Cameroun de 2,5 milliards FCFA (environ 3,8 millions d'euros) de matériel militaire de protection maritime afin de renforcer ses capacités dans la lutte contre la piraterie. Le patrouilleur français de haute mer Lieutenant de vaisseau Lavallée a de même appareillé le 1er décembre pour une mission de trois mois destinée à renforcer les capacités des pays du golfe de Guinée dans la lutte contre la piraterie. Le golfe de Guinée a par ailleurs été défini comme une zone d'intérêt prioritaire par le Livre blanc 2014 de la Défense française.

(Sources : Contrepoint, Présidence du Togo, Xinhua, Le Télégramme, RTI, Lomé Info, APA, Sahara Reporters, Jeune Afrique, Camerooninfo.net, KongoTimes, ISS Dakar)

39. « Global Report on Trafficking In Persons 2014 », United Nations Office on Drugs and Crimes, novembre 2014.

40. Pour une stratégie de l'action de l'État en mer, Présidence du Togo, 14 décembre 2014.

D. Lutte contre l'Épidémie d'Ebola

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime qu'à la fin de l'année 2014, au moins 8 153 personnes sont décédées de l'épidémie de fièvre Ebola en Afrique de l'Ouest, soit 5 070 cas mortels de plus depuis le début du mois d'octobre. Afin de répondre à l'urgence de la situation, l'ONU a créé le 19 septembre la Mission pour l'action d'urgence contre Ebola (MINUAUCE). Le déploiement de cette mission a permis la création de bureaux nationaux au Liberia, en Guinée, en Sierra Léone et au Mali ainsi que la mobilisation de plusieurs contingents, dont notamment celui de 140 Casques bleus chinois déployés au Liberia.

La propagation de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest a engendré plusieurs tensions interétatiques en Afrique de l'Ouest, notamment en ce qui concerne la gestion des frontières et le respect des accords de libre-échange de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Dès la fin du mois d'octobre, la Mauritanie a ainsi procédé à la fermeture de ses frontières avec le Mali, afin de prévenir toute propagation du virus. Une mesure également prise par le Sénégal depuis la fin du mois d'août afin de stopper les flux transfrontaliers avec les pays touchés par l'épidémie. La fermeture des frontières sénégalaises a par ailleurs créé d'importantes tensions avec Conakry et a été reconnue illégitime par la CEDEAO. Les autorités sénégalaises et guinéennes ont tout de même continué à travailler conjointement sur la réouverture de leur espace frontalier et ont abouti fin décembre à un accord allant dans ce sens. À l'inverse du Sénégal, le Mali a opté pour le maintien de ses trafics transfrontaliers sous l'égide d'une coopération poussée avec les pays voisins afin de renforcer de manière drastique les dispositifs de contrôle sanitaire. Bamako a ainsi établi plusieurs missions communes de surveillance des frontières avec la Guinée, la Mauritanie et le Sénégal.

De par la fermeture de certaines frontières et la réduction des échanges commerciaux, l'économie de la sous-région a considérablement souffert de l'épidémie d'Ebola. La Banque mondiale a réévalué ses estimations et annoncé le 7 octobre que les pays les plus touchés – dont la Guinée, la Sierra Leone et le Liberia – devraient observer un recul allant de 2 à 3,5 % de leur PIB. D'un point de vue micro-économique, la fermeture des frontières terrestres engendre à la fois un net recul des activités commerciales des régions transfrontalières, contrevient à l'écoulement des productions agricoles guinéennes et restreint les capacités alimentaires sénégalaises.

(Sources : Dakaractu, Xinhua, Koaci.com, Le Figaro, AFP, Guinéeplus, Senenews.com, Afriquezoom, PressAfrik, L'Informateur, Maliactu.net, APA, Le Républicain, Magharabia, Africaguinée, Senxibar, Guinée58.com, Leral.net, Ecofin, PANA)

E. La gestion des ressources naturelles

Au cours de ce trimestre, les pays de la région ont continué d'axer leurs politiques de développement sur l'exploitation des ressources naturelles et ont marqué

leurs volontés d'adhésion aux normes internationales de transparence et de gestion des ressources. Au Burkina Faso, le gouvernement de transition a annoncé la révision des contrats miniers tandis que le Réseau national pour la promotion des évaluations environnementales (RENAPEE) a appelé à la tenue des états généraux du secteur minier. Au Mali, le département des Mines a annoncé la mise en place d'un laboratoire d'analyse minière ultramoderne, financé par un partenariat établi avec des entrepreneurs chinois. Dans le cadre de son programme de développement du secteur minier, le gouvernement nigérien a attribué au début du mois d'octobre une douzaine de permis d'exploration à des multinationales minières pour la recherche de gisement aurifères, d'étain, de cuivre, de molybdène et de charbon dans les région de Tillabéry, de Tahoua et d'Agadez. Au Sénégal, le secteur minier demeure affecté par les nombreuses affaires politico-judiciaires, dont notamment celles liées aux activités de BSGR et d'Arcelor Mittal dans le pays. En Côte d'Ivoire, les autorités ont annoncé la mise en place, en collaboration avec le Service public fédéral des Affaires étrangères belges, d'un système de surveillance destiné à l'application du processus de Kimberley dans le pays.

Concernant l'exploitation des hydrocarbures, la compagnie pétrolière Cairn Energy a annoncé le 7 octobre la découverte d'un important gisement de pétrole *offshore* au large des côtes sénégalaises. Le ministre sénégalais de l'Énergie et du Développement des énergies renouvelables, a estimé que cette découverte devrait être « le point de départ de l'émergence » économique du pays. Le président sénégalais, Macky Sall, a par ailleurs appelé, le 4 novembre, à une mobilisation des acteurs du secteur minier pour qu'ils s'impliquent davantage dans le développement économique du pays. Toujours au sujet de l'exploitation pétrolière, l'insécurité croissante de la sous-région freine l'investissement et le développement d'infrastructures d'envergures. Le Niger a notamment fait part de la possibilité d'abandonner son projet de construction d'un pipeline reliant l'oléoduc Tchad-Cameroun et étudie la possibilité d'exporter sa production via le Bénin.

En ce qui concerne la gestion des ressources halieutiques, la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne a annoncé, le 20 novembre, la signature d'un protocole d'accord de pêche entre l'UE et le Sénégal. À ce sujet, l'ISS Dakar a estimé, lors d'un séminaire tenu le 18 novembre, à 150 milliards de FCFA (environ 228 millions d'euros) le manque à gagner de l'État sénégalais en raison de la pêche illégale et non règlementée. Deux bateaux de pêche industrielle chinois ont été par ailleurs arraisonnés le 26 novembre par la marine ivoirienne, alors qu'ils exerçaient illégalement leurs activités dans les eaux territoriales de Côte d'Ivoire.

(Sources : AFP, APS, Setal.net, Les Echos, APS, Afriquezoom, Guinée58, Mondafrique, Xinhua, AA, Ecofin, APA)

***

Travaux pertinents du trimestre sur l'Afrique de l'Ouest

✓ Publications du GRIP

Berghezan Georges, La méthamphétamine : une spécialité ouest-africaine
Note d'analyse du GRIP, 16 octobre 2014.

Gramizzi Claudio, Le traçage des armes sur les lieux de conflits : leçons et perspectives
Rapport du GRIP, 20 octobre 2014.

Hubert Nicolas, Burkina Faso, une révolution portée par la jeunesse, Éclairage du GRIP, 15 décembre 2014.

Rouppert Bérangère, La gestion des espaces transfrontaliers au Sahel : entre espaces de vie et zones grises, Note d'Analyse du GRIP, 29 décembre 2014.

Santopinto Federico, Défi électoral au Burkina. L'UE face aux énigmes d'une transition, Note d'Analyse du GRIP, 31 décembre 2014.

✓ Rapports institutionnels

Conseil de sécurité des Nations unies, Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest, New York, 24 décembre 2014, 19 p.

Conseil de sécurité des Nations unies, Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, New York, 23 décembre 2014, 23 p.

Conseil de sécurité des Nations unies, 35e rapport du Secrétaire général sur les opérations des Nations unies en Côte d'Ivoire, New York, 12 décembre 2014, 9 p.

Conseil de sécurité des Nations unies, Rapport de mi-mandat du Groupe d'expert sur la Côte d'Ivoire, New York, 13 octobre 2014, 83 p.

Organisation internationale pour les migrations, Migration Policy Practice, Vol. IV n°4, Genève, octobre-novembre 2014, 43 p.

Organisation internationale pour les Migrations, Migration Initiatives 2015, Regional Strategies, Genève novembre 2014, 388 p.

Organisation mondiale de la santé, Feuille de route pour la riposte au virus Ebola, Rapport de situation, Genève 17 décembre 2014, 19 p.

Organisation mondiale de la santé, Rapport de situation 2014 sur la prévention de la violence dans le monde, Genève décembre 2014, 292 p.

United Nations Office on Drugs and Crimes, Global Report on Trafficking In Persons 2014, United Nations, New York novembre 2014, 86 p.

✓ **Rapports de la société civile**

Amnesty international, Tortures et mauvais traitements au Nigeria, Londres, 2014.

Human Rights Watch, Those terrible weeks in their cam, 26 octobre 2014, New York.

International Crisis Group, Rapport Afrique n°106 : L'autre urgence guinéenne, organiser les élections, Bruxelles 15 décembre 2014.

International Crisis Group, Rapport Afrique n°104 : Mali, dernière chance à Alger, Bruxelles 18 novembre 2014.

Barthelemy Blede, Institut d'études de sécurité (ISS), On ne ruse pas avec les mesures de sécurité maritime, 7 novembre 2014.

Institut d'études de sécurité (ISS), Peace and Security Council Report, Issue 65, décembre 2014-janvier 2105.

Transparency International, Corruption Perceptions Index 2014, Berlin, 3 décembre 2014.

Sommets régionaux

- 1er Forum sur les mines et le pétrole de la CEDEAO, du 6 au 8 octobre, Dakar, Sénégal.
- 9e Forum Africain pour le développement, du 10 au 11 octobre à Marrakech, Maroc.
- 15e Assemblée générale annuelle des chefs de police des pays de la CEDEAO, du 8 au 11 octobre à Lomé, Togo.
- Sommet extraordinaire de la CBLT sur la lutte contre Boko Haram, 7 octobre, Niamey, Niger.
- XVe Sommet de la Francophonie, du 29 au 30 novembre, Dakar, Sénégal.
- Forum international sur la paix et la sécurité en Afrique, 15 décembre, Dakar, Sénégal.
- Sommet du processus de Nouakchott (G5 Sahel) sur la coopération sécuritaire dans la région du Sahel, du 18 au 19 décembre, Nouakchott, Mauritanie.
- 33e Session du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO, 12 décembre, Abuja, Nigeria.
- 46e Session ordinaire de la CEDEAO, 15 décembre, Abuja, Nigeria.

L'auteur

Ce monitoring a été réalisé par ***Nicolas Hubert****, chercheur-stagiaire au GRIP, sous la direction de Claire Kupper, cheffe de l'équipe en charge de l'axe de recherche « Conflits, sécurité et gouvernance en Afrique ».*

Avec le soutien du



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire